

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord exprimer la profonde affliction qu'éprouvent, je le sais, tous les membres de cette Chambre à cause de l'assassinat sans motif, survenu hier à Ottawa, du premier secrétaire de l'Inde, de même que leurs plus profonds regrets qu'un crime aussi horrible ait été commis dans cette ville et ait coûté la vie à un membre distingué du corps diplomatique. La Chambre voudra sans doute se joindre à moi pour exprimer à la famille en deuil nos sincères condoléances. J'apprends qu'on enquête sur les circonstances du crime, mais je sais bien qu'aucune sentence ne pourra rappeler ce jeune homme à la vie ni effacer le choc terrible que nous avons tous ressenti devant cette tragédie.

Nous n'avons pas encore reçu le texte des paroles que M. Nehru aurait prononcées devant le Parlement indien, et je ne veux pas me livrer à des commentaires sur la foi d'une nouvelle radiophonique. Toutefois, le député d'Essex-Est n'ignore pas que les missions diplomatiques à Ottawa, tout comme le public, sont protégées par l'ordre public, assuré normalement par les autorités locales. Nous n'avons pas l'habitude d'assurer des mesures de sécurité plus grandes, à moins qu'une protection spéciale ne soit demandée expressément par une mission étrangère ou qu'il y ait raison d'y avoir recours. Les députés savent que c'est la mission diplomatique elle-même qui assure la sécurité dans sa résidence, déclarée territoire diplomatique, et non les autorités canadiennes. Que nous déplorions vivement ce triste incident, c'est tout ce que je puis dire pour l'instant.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, au nom de mon groupe, m'unir au message de sympathie que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de donner à la suite de ce très regrettable et très malheureux accident. Le ministre sait-il que le personnel préposé à la protection était très inquiet au sujet de cette personne et qu'on avait à plusieurs reprises averti différents secrétaires et autres personnes de la présence occasionnelle de cet homme dans l'édifice?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, le ministère des Affaires extérieures ne savait aucunement que cet homme était dangereux. Je ne puis me prononcer sur ce qu'on a pu en savoir dans d'autres milieux.

CUBA—ON FERAIT DU RECRUTEMENT MILITAIRE CHEZ LES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[L'hon. M. Martin.]

Vu la déclaration faite par M. Kevin Griffin, au cours d'une émission de nouvelles télévisée au poste CJOH, qu'il fait partie d'un groupe de 100 Canadiens des provinces Maritimes qui ont offert volontairement leurs services pour aller combattre contre le gouvernement de Cuba, à titre de mercenaires, à un salaire de \$800 par mois encore impayé, et qu'en outre, ces hommes sont armés de fusils, de mitrailleuses Bren et de grenades de l'Armée canadienne, le ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il est au courant de ce recrutement effectué pour l'armée contre-révolutionnaire cubaine, ainsi que de l'armement de ces hommes en fusils, mitrailleuses Bren et grenades, obtenus, d'après M. Griffin, de l'Armée canadienne? Le ministre a-t-il quelque chose à dire à propos de cette déclaration qui inquiète vivement beaucoup de gens? Je dois dire que mon téléphone a sonné presque sans arrêt toute la matinée.

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en réponse à cette question, me permet-on de dire que je ne sais rien du genre d'activité que cette personne a apparemment décrite à la télévision hier soir. Si j'ai bien compris, on n'aurait pas parlé de recrutement au Canada. Le gouvernement canadien a toujours eu pour attitude, et il s'y tient, de ne pas tolérer que des citoyens canadiens soient recrutés par des agents étrangers en territoire canadien. Les députés n'ignorent pas qu'aucune exportation d'équipement militaire à destination des Antilles n'a été autorisée depuis juillet 1959.

M. Herridge: J'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une autre question, qui s'appuie sur celle que j'ai posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre ne peut-il nous éclairer davantage quant aux déclarations formulées hier soir à la télévision par cette personne?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député, qui m'a prévenu de sa question. La personne en cause, le dénommé Griffin, a servi quelque temps dans la marine canadienne qui l'a libéré sur la foi de deux tests Pulhems de cote S-5. Il s'est ensuite engagé dans l'armée canadienne sous le nom de son frère et il y est resté de janvier à juillet 1957. On en vint à connaître son vrai nom et il a de nouveau été licencié, après qu'un autre test Pulhems lui eut encore une fois mérité la cote S-5.

Quant à la déclaration qu'il a faite, me dit-on, hier soir, à la télévision et selon laquelle des fusils canadiens 303, ainsi que des mitrailleuses Bren et des mitraillettes Sten volés au camp Gagetown auraient été fournis à ces hommes qui sont supposés avoir été